



### **Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) ou Intercommunal (PLUi) ?**

Jeudi soir 24/11, tous les conseillers communautaires sont invités par le vice-président en charge, à la réunion d'information sur le « *transfert de la compétence document d'urbanisme et de l'élaboration d'un PLUi.* »

Quoi de plus normal qu'une communauté de communes converge vers un PLUi ? Ce serait l'aboutissement logique d'un travail de co-construction et de mutualisations de ses forces entrepris depuis 5 ans. Mais sommes-nous dans cette logique ?

En début de mandat des délégations de pouvoir très importantes ont été votées (contre notre avis) au président et à son bureau entraînant un fonctionnement de la CCLST pyramidal. Il n'est pas rare d'entendre dans les couloirs « tout est décidé en bureau, on a plus aucun pouvoir ! », « même en bureau tout est joué d'avance ! » ou encore « La CCLST gère des compétences qu'elle ne parvient pas à mener à bout ! »

Dans ce fonctionnement très hiérarchisé qui semble peu satisfaire un nombre grandissant de conseillers communautaires, combien sont-ils à décider ? Est-il bien sérieux de voter une nouvelle compétence à la CCLST ? Quel avenir pour les conseils municipaux ? Quels enjeux pour nos communes très rurales ?

Marie-Nicole SUZANNE, Adrien PAINCHAULT